

Délibération du Comité Syndical
Séance du 07 mars 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 23
Votant : 27

L'an deux mil seize, le 07 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 29 février 2016.

Détail des votes
Pour :
Contre :
Abstention :

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 29 février 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

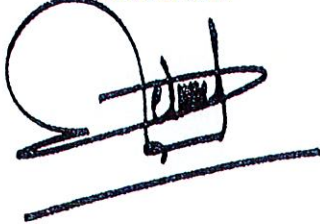
14/03/2016
Et publication du :
16/03/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMÉZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Samuel OBLED, Vice-Présidents, Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER, Léon COPIN, Gérard DELAHAYE, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Bruno TRACHE, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE.

Le Président

D. DELECOURT



Procuration : Monsieur Bruno TRACHE à Monsieur Léon COPIN
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Dominique DELECOURT
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe DRUMÉZ.

2016/03/N°1


Domaine d'intervention : **Finances Locales**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2016

Conformément à l'article L.2312.1 du Code des Collectivités Territoriales, le Président invite le comité syndical à procéder au débat d'orientation budgétaire exigé par la loi.

Sur la base du document établi à ce titre, après avoir présenté une analyse financière et les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, le comité syndical a débattu des principales orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOUR

REÇU LE 14 MAR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Comité Syndical Réunion du 07 Mars 2016

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Conformément aux articles L2312-1 ; L3312-1 ; L411-1 ; L5211-26 du Code Général des collectivités territoriales locales, la tenue du débat budgétaire est obligatoire dans toutes les communes et syndicats de plus de 3 500 habitants.

Il présente tout d'abord les principaux éléments du contexte dans lequel s'inscrit le projet de loi du budget 2016 et les dispositions du projet de loi des finances, enfin, les principaux éléments de stratégie financière.

La loi NOTRe du 07 août 2015 rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, région, département, EPCI et groupement, la présentation d'un rapport budgétaire à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, la loi rien que la loi.

I°) Le contexte économique et financier :

a) Quelques indicateurs macro-économiques :

La loi de finance pour 2016 prévoit :

- ✓ Une inflation estimée à 1% (contre 0.1% en 2015)
- ✓ Une croissance du PIB en volume de 1.5% (contre 1% en 2015)
- ✓ Une dette publique dépassant les 2100 milliards d'euros
- ✓ Un déficit public évalué à 3.3% du PIB en 2016 (3.8% du PIB en 2015)
- ✓ Un taux de chômage de 10.3% au 2nd trimestre 2015

b) Dispositions du projet de loi de finance pour 2016 :

Le projet de loi de finance s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance économique et d'un processus de coordination. Il vise à :

- ✓ Garantir des finances publiques saines
- ✓ Valoriser la croissance économique
- ✓ Prévenir les déséquilibres excessifs de l'Union Européenne

Le Ministre des Finances, Michel SAPIN, et le Secrétaire d'Etat au Budget, Christian ECKER, ont présenté le 15 avril 2015 le programme de stabilité 2015-2018 de la France qui fixe les grandes lignes de la stratégie :

- ✓ Réformer l'économie française pour la rendre plus efficace et plus juste
- ✓ Poursuivre le rétablissement des comptes publics et regagner des marges de manœuvre
- ✓ Tenir les engagements pris en matière de dettes et de déficits

II°) Le bilan 2015 :

Pour l'année 2015, les comptes définitifs se présentent comme suit :

• **Section d'Investissement :**

Dépenses	→	276 875,91 €
Recettes	→	254 015,60 €
Soit un déficit de 22 860,31 €		

Les dépenses de la section d'investissement représentent 58,77% du budget prévisionnel.

Elles s'établissent à 276 875.91 € et se décomposent ainsi :

- 91 738,46 € de remboursement de capital.
- 185 137,45 € de dépenses réalisées dont 95 572 € d'acquisition de matériel de transport, 45 486 € d'équipements et matériel, 22 500 € d'acquisition de matériel de bureau et mobilier, 15 468 € de dépenses liées à la procédure PLUI, et 6 111 € en frais d'étude (accessibilité) et concessions (licences ordinateurs).

Les recettes s'établissent à 254 015,60 €. Elles se décomposent ainsi :

- FCTVA	→	37 775,34 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé	→	56 430,70 €
- Amortissement	→	159 719,56 €
- Frais d'insertion	→	90,00 €

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses	→	3 089 354,74 €
Recettes	→	3 287 293,14 €
Soit un excédent de 197 938,40 €		

Les dépenses de la section de fonctionnement représentent 72,95 % du budget prévisionnel.
Elles se décomposent ainsi :

- Charges à caractère général	→	578 899,95 €
- Charges du personnel et frais assimilés	→	2 237 842,45 €
- Autres charges de gestion courante	→	63 740,82 €
- Charges financières	→	51 585,06 €
- Autres opérations d'ordre	→	159 719,56 €
- Charges Exceptionnelles	→	242,90€

Les recettes s'établissent à 3 287 293,14 €.

Elles se décomposent ainsi :

- Produits des services	→	44 527,62 €
- Impôts et taxes	→	2 123 738,00 €
- Dotations subventions et participations	→	1 005 748,10 €
- Produits exceptionnels	→	4 531,96 €
- Atténuation de charges	→	44 194,46 €
- Autres produits de gestion courante	→	63 553,00 €

Ce budget laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2015 cumulé de 29 207,25 € pour l'investissement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 1 057 142,86 €.

Il en ressort un solde consolidé global positif de 1 086 350,11 € en hausse par rapport à l'an dernier.

Sur une période de 6 ans, le budget de fonctionnement, qui traduit l'activité des services a évolué de 9.45%.

On constate une évolution de la structure du budget de fonctionnement avec pour les charges de fonctionnement à caractère général une diminution de 20 points et pour les dépenses de personnel une augmentation de 11 points.

Les charges financières représentent 1,56% du budget.

Cumulées aux dépenses du personnel, les dépenses obligatoires représentent 68,56% du budget.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PERIODE 2010-2015)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits des services	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Impôts et taxes	52%	51%	49%	49%	48%	51%
Dotations, subventions et participations	26%	26%	25%	26%	26%	25%
Produits exceptionnels	0%	0%	0%	0%	1%	0,1%
Atténuation des charges	3%	3%	2%	2%	2%	1,3%
Opérations d'ordre	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Résultat de fonctionnement reporté	15%	17%	20%	19%	19%	20%
Autres produits de gestion courante	2%	1%	2%	2%	2%	2%

La structure des recettes de fonctionnement reste pratiquement à l'identique de celle de 2014, les produits exceptionnels (4531€) correspondent aux recettes d'assurances suite à divers sinistres.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES (PERIODE 2010-2015)

Compte 73 et compte 74 référence Compte Administratif

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Participation des communes au titre du compte 73	1 896 059,00 €	1 935 222,00 €	1 922 731,00€	1 925 989,00 €	2 093 687,00 €	2 123 738,00 €
Participation des communes au titre du compte 74	888 497,00 €	899 710,19 €	929 314,92€	947 931,91 €	965 944,41 €	943 693,00 €
SOUS TOTAL	2 784 556,00 €	2 834 932,19 €	2 852 045,92 €	2 873 920,91 €	3 059 631,41 €	3 067 431,00 €
Participation du Département au titre du compte 74	27 000,00 €	27 000,00 €	28 440,00 €	34 443,00 €	42 275,00 €	34 550,00 €
Participation des autres organismes au titre du compte 74	36 757,35 €	29 807,86 €	50 090,25 €	55 728,38 €	25 745,28 €	27 504,00 €

Parallèlement, sur la période de 6 ans, le montant des participations des communes (toutes recettes confondues) a évolué de 15% en passant de 2 784 556 à 3 067 431 euros, résultant de 5 années de faible évolution et d'un effort important des communes en 2014.

On constate également qu'il a été fait appel largement à la participation du Conseil Départemental, comme les années précédentes. En ce qui concerne la CAF, celle-ci est en hausse sensible.

ÉTAT DE LA DETTE :

- Intérêts payés au cours de l'exercice 2015 : → 51 712,54€
- Remboursement du capital : → 91 738,46€

Soit un total de 143 451,00€

A noter que l'emprunt de 106 000€ contracté pour l'acquisition de matériel roulant s'est terminé en juin 2015.

Soit pour 2016 :

- Intérêts : → 48 106,60€
- Remboursement de capital : → 89 049,04€

Soit un total de 137 155,64€

Etat par prêteur Exercice 2015 :

CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10	Accès voirie - Parking propriété du SIVOM-14	3105149/7164 541	300 000,00 €	216 286,39 €	22 497,12 €
6	Acquisition matériel roulant neuf-10	6749202	106 000,00 €	6 214,19 €	6 295,36 €
8	Construction Commissariat de Police Auchy-L-Mines-12	3105171/7164 567	617 000,00 €	444 828,98 €	46 269,08 €
9	VRD Commissariat Police Auchy-L-Mines-13	3105136/7164 525	203 320,00 €	146 584,57 €	15 247,04 €
Total CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE			1 226 320,00 €	813 914,13 €	90 308,60 €

CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7	Commissariat de Police-11	99141189979	750 000,00 €	487 735,87 €	53 142,40 €
Total CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE			750 000,00 €	487 735,87 €	53 142,40 €

Total SIVOM DES 2 CANTONS			1 976 320,00 €	1 301 650,00 €	143 451,00 €
----------------------------------	--	--	-----------------------	-----------------------	---------------------

Etat par prêteur Exercice 2016 :

CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
10	Accès voirie - Parking propriété du SIVOM-14	3105149/7164 541	300 000,00 €	202 939,70 €	22 497,12 €
8	Construction Commissariat de Police Auchy-L-Mines-12	3105171/7164 567	617 000,00 €	417 379,27 €	46 269,08 €
9	VRD Commissariat Police Auchy-L-Mines-13	3105136/7164 525	203 320,00 €	137 539,09 €	15 247,04 €
Total CAISSE D EPARGNE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE			1 120 320,00 €	757 858,06 €	84 013,24 €

CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7	Commissariat de Police-11	99141189979	750 000,00 €	452 053,48 €	53 142,40 €
Total CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE			750 000,00 €	452 053,48 €	53 142,40 €
Total SIVOM DES 2 CANTONS			1 870 320,00 €	1 209 911,54 €	137 155,64 €

III°) Le budget 2016 :

- Fonctionnement 2016

Les contributions des communes-membres resteront identiques à celles de 2015.

Au titre des principales inscriptions, on retrouve les charges à caractère général, la rémunération du personnel et les indemnités des élus.

Les charges à caractère général seraient en légère hausse par rapport à 2015 et s'établiraient de l'ordre de 750.000 €.

Les charges de personnel seront légèrement en augmentation par rapport à 2015, résultant principalement de l'effet GVT (Glissement, Vieillesse et Technicité), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des carrières des agents dans la grille.

De manière générale, les propositions d'inscription 2016 ont été calibrées en fonction des réalisations 2015. L'effort en matière de jeunesse d'allonger la période d'ouverture du Sivom parc sera reconduit au cours de l'été 2016, avec 7 semaines d'ouverture, et des temps d'animation supplémentaires.

En ce qui concerne les participations octroyées aux associations, il sera proposé d'attribuer une aide de 10.000 € à l'Amicale du Personnel, et de reconduire l'aide de 1.000 € au fonctionnement de l'Association de Prévention Routière.

- Investissement 2016

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élèverait à 182.000 € pour les dépenses liées aux services techniques (bâtiments, éclairage public, espaces verts, prêt de matériel). L'investissement a été revu à la baisse grâce, notamment, à la location plutôt qu'à l'acquisition de matériel roulant (véhicules, camion, nacelle, etc...).

Les dépenses liées aux études relatives à la remise en état de la décharge, dite « Les Marnières », s'élèveraient, quant à elles à 93.600 €.

L'investissement prévu pour l'aménagement du service urbanisme (incluant mobilier et logiciel adapté), serait de l'ordre de 6.840 €.

L'acquisition de matériel pour le service prévention routière serait de 5.620 €.

Au niveau de l'animation et jeunesse, une enveloppe prévisionnelle de 8.500 € (renouvellement des régies sono et système de conférence).

Le service informatique prévoit, quant à lui, une enveloppe de 20.000 €, relative à l'acquisition de nouveaux matériels pour le « Junicode », ainsi que des licences spécifiques pour les services communication et urbanisme.

Les dépenses liées au remboursement des emprunts (en capital) sont estimées à 89.050 €.

Le montant total des dépenses d'investissement avoisinerait les 405.610 €.